

CHSCTA « SPECIAL » DU 28 AVRIL 2020

Compte rendu

Les représentants **FO** ont porté les revendications des personnels et interrogé l'administration sur des questions précises, lors du CHSCT académique « spécial » qui s'est tenu le 28 avril dernier sous la présidence de M. Vauléon, secrétaire général adjoint-DRH de l'académie.

Les réponses suivantes concernent uniquement les services académiques, sauf en ce qui concerne les personnes "fragiles", l'administration n'ayant pas pu répondre aux questions qui se réfèrent aux personnels des établissements scolaires car en attente des déclarations du premier ministre, en attente de la CAEN du 5 mai pour finaliser des protocoles précis.

Questions FO	Réponses administration
Dépistage systématique et régulier	Pas d'information du ministère pour l'instant
Masques FFP2	
Masques « grand public »	<ul style="list-style-type: none"> Aucune commande n'est partie du rectorat pour l'instant concernant les services académiques. Pour les établissements scolaires la commande partira <i>probablement</i> du ministère
Gel hydroalcoolique	Les protocoles ne sont pas finalisés car on attend la déclaration du premier ministre
Savon	idem
Gants	idem
Lunettes	idem
Points d'eau	idem
Désinfection totale des locaux et matériels – y compris bureaux administratifs	CAEN le mardi 5 mai 2020
DUERP	Voir avis
Personnels à risque : qui ? Quoi ?	<ul style="list-style-type: none"> Les personnels reconnus fragiles voir liste lien suivant: https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/coronavirus-qui-sont-les-personnes-fragiles pourront bénéficier d'Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) comme pour le confinement si ces derniers ne peuvent télétravailler: pour cela il suffit qu'ils se

	<p>fassent connaître auprès de la médecine de prévention (au secrétariat médecine de prévention pour le 44)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les personnes ne faisant pas partie de la liste, mais craignant pour leur santé il faut un courrier de leur médecin traitant à envoyer au médecin de prévention ainsi ils pourront bénéficier d'aménagements
Affection imputable au service ?	Cette demande ne dépend pas d'une décision rectorale.
Télétravail	<ul style="list-style-type: none"> • "Il serait déraisonnable de revenir en arrière, le maître mot est d'avancer prudemment" • Les personnels désirant continuer le télétravail dans les conditions actuelles seront encouragés afin de ne pas chambouler les mesures prises lors du confinement. • Le retour se fera sous la forme du volontariat, avec impossibilité de revenir aux personnes "fragiles" <ul style="list-style-type: none"> • Pour éviter la distance sociale, demande des personnels (?) des roulements seront probablement mis en place.
Titularisation	
Congés (ordonnance 15 avril 2020) : télétravail 5 jours – faculté laissée aux chefs de service	<ul style="list-style-type: none"> • -L'ordonnance ayant été utilisée lors des dernières vacances le sera aussi pour les vacances prochaines (grandes vacances) surtout pour les services qui n'auront pas rempli le cahier des charges. • -Déplafonnement des comptes épargne temps
CTA	Le recteur à fait le choix d'un CAEN qui aura lieu le mardi 5 mai (donc pas de réponse sur les conditions de travail liés au confinement) voir avis

-Si aujourd'hui l'administration ne peut donner un protocole précis, il reconnaît sa responsabilité en tant qu'employeur, par conséquent, si une administration ne peut assurer des conditions sanitaires à ces employés, ces derniers peuvent utiliser le droit de retrait; cependant attention à la procédure! Se rapprocher du syndicat.

-**La reprise progressive** répond à 2 logiques:

- La logique sanitaire –distanciation sociale/gestes barrières
- La logique d'activité -comment faire revenir progressivement les personnels. Peut-être une seule personne par bureau au début reste le problème de restauration et de circulation des personnels à résoudre .

IA 44: Le confinement a permis d'apprécier l'opportunité et les limites du télétravail

- Temps de réponse plus long séquençage du travail collaboratif.
- A la DSDEN les deux logiques sont utilisées. La prudence est de mise (volontariat) avec des missions prioritaires tel que le mouvement du premier degré/la carte scolaire/l'affectation.
- CHSCT-D date pas encore fixée probablement rapidement (!!)

IA 49: Logique sanitaire, progressive et échanges avec les chefs de service: 1 personne par bureau. Retour sur la base du volontariat. Attention aux personnes fragiles qui voudraient revenir.

- Bilan positif du télétravail; Il faut équiper des gestionnaires en plus sans pour l'instant avoir les crédits.
- Calendrier pour les affectations repoussé.
- **CDAS** la semaine prochaine
- CHSCT-D le 30 avril

IA 53: 2 personnes dans les grands bureaux (?) avec des roulements car beaucoup (?) veulent revenir (demande sociale)

- Quelques dossiers ont du retard en GRH notamment les congés longs.
- CHSCT-D le 4 mai.

IA 72: Il est important de décliner les protocoles sur tous les services en lien

- Avec les collectivités locales pour les transports et la restauration
- Avec les équipes pour rassurer et accompagner

Lever le plan de continuité progressivement pour les affectations et les mouvements

- Accompagner les activités (complètement arrêtées pendant le confinement) dans les établissements
- Gérer les remplacements
- Avoir une vision générale sur tous les services déconcentrés (CIO)
- CHSCT-D le 29 avril

IA 85: Utiliser les prérequis des gestes de sécurité même sur le long terme
Organisation DSDEN:

- Retour progressif mais en puissance(?) des missions

- Objectif sur présentiel: actuellement 5 à 7 personnes après le 11 mai 25 à 30 personnes (sur combien?)
- Pas de plan pour les établissements qui sont tous très différents, de plus, il y a nécessité de concertation avec les acteurs locaux
- CHSCT-D pas avant le plan de reprise, probablement la semaine prochaine

Prochain CHSCT-A à notre demande et validé par les autres organisations syndicales ainsi que par l'administration, alors qu'il y a un an, elle refusait un 4ème CHSCT-A le mercredi 6 mai.